



## CONSEIL MUNICIPAL

### Liste des délibérations

Affiché à la Mairie de Valdahon et Mise en ligne le : <i>10/07/2024</i>	<b>Séance du Jeudi 4 juillet 2024</b> Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon	Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR
---	--	---

### PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h00.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLÉE, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

**Etaient absents** : M. Salih KURT, M. Stéphane LESCURE, M. Bruno DIRAND, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Patricia LIME VIEILLE.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LAPOIRE

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : S. LESCURE/P. BENOIT ; B. DIRAND/D. GUILLEUX ; N. PERROT/C. LOMBARD ; E. GIRAUD/M. COLLETTE ; D. DUMONT/R. LORIN CART-GRANDJEAN.

## LISTE DES DELIBERATIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme M. Bernard LAPOIRE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 12 juin 2024

### FINANCES

#### 2. Budget principal – Décision modificative n°8 – Budget investissement des écoles

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°8.

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 24                            Contre : 0                            Abstention : 0**

#### 3. Budget principal – Remboursement de droits de terrasses

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise ces remboursements au compte 673.

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 24                            Contre : 0                            Abstention : 0**

### DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 4. Vente de la parcelle AO 215 rue des Malpommiers à Monsieur Ryane MESSAOUDI

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la vente de la parcelle AO 215 de 556 m<sup>2</sup> à Monsieur Ryane MESSAOUDI pour un montant de 55 600€ TTC,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et à intervenir sous réserve d'usage que les travaux de construction seront entrepris au cours de trois ans (durée réglementaire de validité du permis de construire), faute de quoi, la parcelle reviendra purement et simplement à la commune sans qu'aucun frais ne lui incombe de cette destitution.

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 24                            Contre : 0                            Abstention : 0**

#### 5. Vente du lot n° 30 du lotissement Vallon St Michel à Monsieur et Madame BODIN

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Se prononce sur la vente du lot n°30, parcelle cadastrée AK 269 d'une superficie totale de 547 m<sup>2</sup> à M et Mme BODIN pour un montant de 54 700€ TTC,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,
- Rappelle que :  
Les acquéreurs devront s'engager à construire dans le délai de validité en vigueur du permis de construire déposé lors de la signature de l'acte de vente du terrain. Le refus de cette condition constitue un cas impératif d'empêchement de la vente.  
Si la vente est faite et si l'acquéreur n'a pas respecté son engagement de construire dans ces délais, la vente sera annulée et le terrain sera racheté par la commune à son prix de vente majoré des frais de notaire, sans aucune actualisation.
- Dit que dans le prix de vente est compris un arbre par are consommé.

*M. PERRIN et R. LORIN CART-GRANDJEAN quittent la salle durant l'exposé et le vote de ce point.*

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 22                            Contre : 0                            Abstention : 0**

## 6. Avenant au bail location de la caserne de gendarmerie B12-Grande rue

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les termes de l'avenant au bail du 16/04/2024
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire,  
Sylvie LE HIR

